

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze
République Française

DECISION MUNICIPALE n° D20230330-018

	Service	Service Affaires scolaires	
	Matière	1.1.2	Commande publique - marchés publics - Fournitures
Objet	Achat de viandes fraîches Lot 1 : Boeuf Lot 2 : Veau Lot 3 : Porc Lot 4 Agneau		
Numéro	Accords-cadres n°2023F04 1 à 4		
Attributaire	ETS MECHIN		

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu les articles R.2123-1 2° et R.2162-13 du code de la commande publique,
- Vu la délibération DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire ;

- Considérant la nécessité de procéder à l'achat de viandes fraîches pour la cuisine centrale ;

Décide,

Article 1 : De conclure les accords-cadres n° 2023F04 1 à 4 avec :

ETS MECHIN
Rue du Moulin du Peuch
19200 USSEL

Seuil maximum HT des accords-cadres sur la durée maximum :

Lot 1 : 16.000 €
Lot 2 : 20.000 €
Lot 3 : 12.000 €
Lot 4 : 16.000 €

Article 2 : Durée initiale des accords-cadres : 12 mois
La durée d'exécution des accords-cadres commence à courir à partir de leur notification.
Les accords-cadres comprennent deux reconductions tacites dont la durée est identique à l'accord-cadre initial. La troisième reconduction s'arrêtera le 30 août 2026 au plus tard.

Article 3 : La présente décision sera transmise à Madame la Sous-Préfète d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Ussel, le 30 mars 2023.



Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze

Arfeuille
Christophe ARFEUILLÈRE